

Association romande Contre la Drogue (ARCD)

Case postale 435 1001 Lausanne - www.arcd.ch

Communiqué de presse

NON au projet de « bistrot social » de la Municipalité lausannoise

L'ARCD déterminée à combattre un projet incohérent et contraire à la volonté populaire

L'association romande contre la drogue (ARCD) repart au front. En effet, moins de trois ans après la votation sur le local d'injection, l'exécutif du chef lieu vaudois revient avec un projet similaire, n'incluant cette fois, « que » le bistrot social. Pour l'ARCD, il s'agit tout simplement d'un non respect de la volonté du souverain. Refusé par plus de 54.5% des votants en juillet 2007, le projet de *shootoir* qui comprenait déjà un bistrot social, revient donc par la petite porte.

« *Tant que je serai à la municipalité, il n'y aura plus de propositions de local d'injection ou de bistrot social.* »¹ Ces sages propos, tenus à l'issue du scrutin sur le local d'injection en juillet 2007, sont ceux de Jean-Christophe Bourquin, conseiller municipal en charge de la sécurité sociale. Aujourd'hui, il fait fi de la volonté populaire.

L'ARCD, présidée par le député Maximilien Bernhard, est prête pour un nouveau combat. En effet, après son succès lors de la votation communale sur le projet de *shootoir* et le bistrot social, refusée par une très nette majorité de la population en 2007, l'ARCD soutiendra activement la récolte de signatures en vue d'un référendum si le projet de « bistrot social » présenté par le Municipal socialiste en charge du dossier, n'est pas modifié. La première mouture du projet proposé il y a un an avait été refusée en commission parlementaire et l'ARCD attendait légitimement qu'il soit tenu compte des remarques émises à cette occasion. Hélas, aucun changement significatif n'a été opéré.

Faisant fi des diverses mesures postulées par les représentants du Parti libéral-radical, dans un but de prévention, de prise en charge et de (ré)insertion des toxicomanes et autres marginaux, le Municipal socialiste Jean-Christophe Bourquin s'entête à vouloir mettre sur pied un projet pilote à l'aide de programmes d'occupation sans réel suivi psycho-éducatif. Aux yeux de l'ARCD, il n'est pas admissible de se borner à vouloir regrouper des personnes souffrant de toxicodépendances dans un seul et même lieu, de sucroît sans mesures thérapeutiques adéquates.

Le projet proposé va à l'encontre des objectifs fixés par l'ARCD : développer la prévention et réduire l'offre et la demande de stupéfiants. Au contraire, en offrant la liberté d'amener soi-même ses propres boissons, on permet aux toxicomanes de s'installer dans leur dépendance sans les responsabiliser une seule seconde. L'ARCD ne peut cautionner cela, d'autant moins que la responsabilité des autorités publiques dans ce domaine est déterminante.

En conclusion, l'ARCD attendra les réactions du Municipal lausannois en charge de la sécurité sociale, en espérant qu'il saura prendre en compte les nombreuses voix qui s'élèvent contre ce un projet déraisonnable, coûteux (CHF 813'000 annuels rien que pour le fonctionnement) et contraire à la volonté populaire pourtant clairement exprimée.

Contacts : Maximilien Bernhard, président, 079 600 99 68

Mathieu Erb, vice-président, 078 722 43 56

Françoise Longchamp, membre du Comité, 079 210 61 58

Site Internet : www.arcd.ch

Lausanne, le 4 juin 2010

¹ Déclaration reprise de Lausanne Cités du 1er mai 2008